

Mise a jour sur immigration Application-Action et Deportation

Immigration and Customs Enforcement (« ICE ») a récemment publié des orientations provisoires sur les mesures d'application et les priorités de déportation, conformément aux directives plus humaines du président Biden. Cela affecte les personnes qui peuvent être arrêtées, placées en garde à vue et ordonnées d'être déportées / expulsées par l'ICE. Les directives sont effectives immédiatement.

TROUVEZ LA BONNE AIDE !

- Pour en savoir plus sur vos droits lorsque vous êtes confronté aux forces de l'ordre ou pour obtenir des références pour des services juridiques gratuits, appelez la Hotline New Americans au (800) 566-7636, du lundi au vendredi, de 9h00 à 20h00.
- Une mauvaise « aide » peut être nuisible. Ne payez jamais un notaire, un agent de voyages, un préparateur de déclarations de revenus ou un préparateur de formulaires pour vous aider sur votre application d'immigration. Remplir les mauvais formulaires est un gaspillage d'argent et cela pourrait entraîner votre déportation / renvoi.
- N'oubliez pas : si quelque chose est trop beau pour être vrai, alors ce n'est probablement pas vrai.

Qui est concerné ?

- les directives catégorisent les personnes qui peuvent être arrêtées, placées en garde à vue et ordonnées à être déporter / expulser par l'ICE :
 1. personnes que l'ICE considère comme une « menace pour la sécurité nationale »
 2. personnes qui sont entrées aux États-Unis au 1er novembre 2020 ou après (sauf les demandeurs d'asile)
 3. personnes que ICE considère comme une « menace pour la sécurité publique », qui comprend :
 - Ceux qui ont certaines infractions pénales « graves »
 - Ceux qui ont une condamnation pour certains crimes liés à l'activité criminelle des gangs de rue
 - Ceux qui ont plus de 16 ans qui ont participé à certaines activités liées aux gangs.

Suis-je en sécurité ?

- des personnes peuvent être arrêtées et déportées / expulsées par l'ICE, même si elles ne relèvent pas de ces catégories prioritaires.
- les mesures d'application de la loi par l'ICE en dehors des catégories prioritaires doivent être approuvées au préalable par les superviseurs des bureaux extérieurs
- si vous appartenez à la catégorie « menace pour la sécurité publique », vous ne pouvez pas être placé en garde à vue si vous êtes âgé, souffrez d'une maladie physique ou mentale, ou si vous avez un appel en instance ou une motion de réouverture en instance

Qu'est-ce que cela signifie pour la communauté immigrante ?

- L'accent mis sur l'application de la loi par ICE est restreint, mais les personnes peuvent toujours être en danger.
- Consultez un fournisseur de services juridiques d'immigration de confiance pour déterminer votre risque et comprendre vos options.